BASES JURIDIQUES DU TIRAGE AU SORT « Batman débarque à Miramar avec plein de cadeaux : nous tirons au sort trois lots de produits de votre super-héros préféré !»

1. Nous
Le centre commercial Miramar de Fuengirola, CIF H-92535319, Avenida de la Encarnación, s/n – C.C. MIRAMAR, C.P. 29640 Fuengirola (Málaga) (ci-après dénommé centre commercial Miramar) établit les règles applicables à l'attribution du prix décrit par les présentes bases juridiques parmi les personnes ayant participé à « **Batman débarque à Miramar avec plein de cadeaux : nous tirons au sort trois lots de produits de votre super-héros préféré !Miramar Loves Kids»**
(ci-après dénommée la Promotion).

2. Participation
Pour pouvoir participer, il est indispensable d'avoir plus de 18 ans et de respecter les règles de participation.

L'utilisateur doit impérativement réaliser deux actions.

- Devenez fan de la page Facebook du centre commercial Miramar, aimez le post du tirage au sort, commentez et partagez.
- Réagissez avec «visage joyeux» ou «cœur» dans la publication de l'APP du centre commercial Miramar intitulée « **Batman débarque à Miramar avec plein de cadeaux : nous tirons au sort trois lots de produits de votre super-héros préféré !»**
- L'utilisateur qui ne respecte pas lesdites conditions de participation sera exclu. Si l'une des personnes gagnantes fait partie de celles exclues par les présentes bases juridiques, elle perdra le droit d'obtention du prix.

L'utilisateur qui ne respectera pas ces conditions sera exclu.

3. Où participer
Les actions indispensables à la participation devront se faire sur la publication du tirage au sort, sur le compte Instagram officiel du centre commercial Miramar ainsi que son application officielle, sous le titre « **Batman débarque à Miramar avec plein de cadeaux : nous tirons au sort trois lots de produits de votre super-héros préféré !»**

4. Le gagnant
1 gagnant sera choisi de manière aléatoire. Le nom des gagnant et de suppléant seront publiés sur la nouvelle originale du tirage au sort, sur la web du centre commercial Miramar, le 22 Octobre à partir de 12h. De même, la participation à la présente promotion implique l'autorisation expresse au centre commercial Miramar de publier le prénom, les noms et la photo des gagnants sur les réseaux sociaux du centre commercial et/ou sur le site web www.miramarcc.com, dans le but d'apporter des information sur le gagnant.

Le gagnant aura la responsabilité de se mettre en contact avec l'entreprise organisatrice (centre commercial Miramar), via un message privé sur Facebook ou en appelant le centre commercial avant le 2 Novembre afin de clore les détails concernant la procédure pour recevoir le prix. A partir de ce moment-là, si le gagnant ne contacte pas le centre commercial Miramar, le suppléant será contacté de la même manière.

5. Le prix
Le gagnants recevrat :
- Jeu PlayStation 4 Batman WB GAMES
- Stylo SD TOYS
- Tasse ABYstyle
- Tablier Joker SD TOYS

Le prix doit être utilisé avant le 2 Decembre 2019. Le prix doit impérativement être récupéré au niveau du bureau d'information du centre commercial Miramar en présentant un document d'identification (carte nationale, passeport ou autre). Le prix ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un changement, d'une modification ou d'un remplacement par un autre prix et ne pourra pas être échangé pour sa valeur en espèces.

6. Durée
Le tirage au sort commencera le Mercredi 16 Octobre 2019 à 10h et se terminera le Lundi 21 Octobre 2019 à 23h59 heure espagnole.

7. Autres considérations
Le centre commercial Miramar se réserve le droit de modifier ou d'annuler les conditions du concours au cours de ce dernier si des raisons valables ou de force majeur en empêchent le déroulement conformément aux présentes bases juridiques, pour des circonstances non imputables au centre commercial Miramar.

De même, si une réclamation à intérêt légitime parvient de la part d'un tiers, de la part du titulaire de la plateforme du réseau social ou de la part d'une autorité compétente, le centre commercial Miramar se réserve le droit de retirer automatiquement un commentaire sans pour autant informer de cela.

Le centre commercial Miramar et les participants au concours se soumettent à la législation espagnole et renoncent expressément à tout autre droit, aux juridictions et tribunaux de la ville de Fuengirola pour tout litige pouvant se créer entre les deux parties.

8. Décharge de responsabilité
Le centre commercial Miramar est exempt de toute responsabilité dérivant du manque temporaire de disponibilité ou de continuité du fonctionnement des services permettant de participer au concours, notamment mais pas exclusivement, dû aux erreurs d'accès à la page du concours sur Internet.
De même, le centre commercial Miramar est exonéré de toute responsabilité en cas d'erreur sur les coordonnées fournies par le gagnant et qui empêcherait son identification.
Chaque utilisateur est l'unique responsable du commentaire qu'il publie. Le centre commercial Miramar se réserve le droit d'éliminer tout contenu qui enfreindrait les règles du concours ainsi que tout commentaire inapproprié pour le centre commercial Miramar ou pour des tiers.

9. Approbation des bases juridiques
En vertu des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons ci-dessous des points concernant le traitement des données à caractère personnel collectés :

Le responsable du traitement est la copropriété COMUNIDAD DE PROPIETARIOS PARQUE MIRAMAR DE FUENGIROLA (ci-après CENTRO COMMERCIAL MIRAMAR), numéro d'identification fiscale : H92535319, adresse postale : Avda. de la Encarnación s/n Fuengirola, Málaga, España; numéro de téléphone : 952 19 81 95; courriel : comunicacion@miramarcc.com. Les données à caractère personnel réunies seront traitées afin de vous envoyer des communications à caractère informatif concernant les activités, les offres et les promotions du centre commercial Miramar. L'information sera conservée indéfiniment sauf si la personne concernée fait part de son souhait de ne plus recevoir de communications commerciales, auquel cas, nous effacerons les informations pertinentes de notre base de données. La base légitimant le traitement est le propre consentement de la personne intéressée, manifesté à travers l'acceptation des présentes bases juridiques. La personne intéressée a le droit de retirer son consentement à tout moment sans que cela n'affecte la légalité du traitement basé sur le consentement préalable à son retrait. Les données à caractère personnel ne seront pas traitées par des organisations ou entreprises tierces.

La personne intéressée a le droit d'accéder à ses données personnelles ainsi qu'à solliciter la rectification des données inexactes ou, le cas échéant, solliciter leur suppression lorsque, notamment, lesdites données ne sont plus nécessaires pour les fins auxquelles elles ont été recueillies. La personne intéressée pourra demander la limitation du traitement de ses données, auquel cas, nous les conserverons uniquement pour faire des réclamations ou pour la défense de ces dernières. Dans certains cas et pour des raisons liées à sa situation particulière, la personne intéressée pourra s'opposer au traitement de ses données. Auquel cas, le CENTRE COMMERCIAL MIRAMAR interrompra le traitement desdites données sauf pour des raisons légitimes ou dans le cadre des réclamations ou de la défense de ces dernières. Finalement, nous vous informons de votre droit à la portabilité prévu par le RGPD. Pour assurer la réalisation de ces droits, vous pouvez envoyer un courriel à rgpd@ccmiramar.com ou envoyer une lettre à l'adresse suivante : Avda. de la Encarnación s/n

Fuengirola, Málaga, España. Si la personne intéressée considère que, lors du traitement des données de la part du CENTRE COMMERCIAL MIRAMAR, ses droits en matière de protection des données ont été violés, notamment lorsqu'elle n'aura pas été satisfaite dans l'exercice de ses droits, elle pourra présenter une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle compétente en matière de protection des données (www.aepd.es).

10. Détachement de Facebook et Instagram

Facebook et Instagram ne sponsorisent, ne soutient et n'administre en aucune façon cette action et n'a aucun lien avec cette dernière. Les participants sont conscients qu'ils fournissent l'information les concernant au centre commercial Miramar et non pas à Facebook / Instagram. Toute question, tout commentaire ou toute réclamation ayant un lien avec l'action devra être présenté(e) au centre commercial Miramar et non pas à Facebook / Instagram..

Fuengirola, le 9 Octobre 2019.